Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260924-CC_20260924_148-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à 18H00, les membres du conseil de Ploërmel Communauté se sont réunis à la salle des fêtes de Ploërmel, sous la présidence de Monsieur Christophe LAUNAY, sur convocation en date du 17 septembre 2026 qui leur a été adressée par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers communautaires présents :
Armelle RIDARD ; Hania RENAUDIE ; Ronan COIGNARD ; Thierry CHAMAILLARD ; David BOULVAIS : Sophie COUTANT ; Edwige MESSAGER ; Pascal NIZAN ; Patrick POCARD ; Kévin ARGENTIN ; Martine GOUEDO ; Marie-Noëlle AMIOT ; Corinne PERRÉ ; Stéphane ROUAULT ; Jean-Luc GICQUEL ; Jean-Jacques MALEY ; Nicolas JAGOUDET ; Fanny LARMET ; Didier BOURNE ; Maud GAVAUD. Fabienne BRIERO ; Didier PIRON ; Rasa MERECKAITE-BECKERIS ; Michel PICHARD ; Josiane DENIS ; Nellie JOLIVET ; Christophe LAUNAY ; Maïwenn RAULT ; Pascal MARCHAND ; Marie-Annick DREANO ; Frédéric POULIZAC ; Clarisse GUILMOTO ; Stéphane JAN ; Karine PRUNIER ; Anita DUVAL ; Joël GUEGAN ; Patrick VERREY ; Charles-Édouard FICHET ; Daniel MANENC ; Fabienne TANGUY ; Sophie CASSAR ; Jean-Charles SENTIER ; Daniel LE RUYET ; Michel GORTAIS ; Yannick LE BORGNE ; Florence PRUNET ; Olivier MILLET.

Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir :
Bruno GABARD donne pouvoir à Hania RENAUDIE ; Damien GUIHUR donne pouvoir à Marie-Noëlle AMIOT ; Jack NOËL donne pouvoir à Nicolas JAGOUDET ; Christelle CONOIR donne pouvoir à Michel PICHARD ; Philippe LOUAPRE donne pouvoir à Maud GAVAUD ; Matthieu LE GOVIC donne pouvoir à Pascal MARCHAND ; Adrien HAVARD donne pouvoir à Frédéric POULIZAC ; Nathalie IAFRATE donne pouvoir à Jean-Charles SENTIER ; Lydia DENOUAL donne pouvoir à Florence PRUNET.

Conseillers communautaires absents suppléés :
Maryannick LE DEVEHAT suppléée par Sophie CASSAR.

Conseillers communautaires absents :
Michel BERTHO ; Gérard REYNAUD

Maïwenn RAULT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 58
Présents : 47
Votants : 56
Quorum : le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET : N°CC-148/2026 – MOBILITÉ – INCITATION AU COVOITURAGE DES SALARIÉS DU TERRITOIRE – AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AUX COVOITUREURS POUR 2026.

Rapporteur : Florence PRUNET

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260924-CC_20260924_148-DE

Par délibération du conseil communautaire N°CC-165/2024 du 28 novembre 2024, Ploërmel Communauté s'est engagée, dans le cadre de sa politique de mobilité durable, dans un partenariat avec la plateforme BlaBlaCar Daily, pour inciter et favoriser le covoiturage des salariés du territoire.

Par décision N°BC-122/2025 du 15 décembre 2025, le bureau communautaire a approuvé le renouvellement de la convention d'attribution d'une aide financière aux covoitureurs par l'intermédiaire de la société Comuto Daily (ex BlaBlaCar Daily).

Par délibération N°CC-129/2026 du 29 juin 2026, une subvention d'un montant de 20 000 €, pour l'année 2026, a été attribuée à la société Comuto Daily dans le cadre du dispositif d'aide aux covoitureurs.

Au vu du succès de ce dispositif, l'enveloppe prévue pour l'année 2026, va être entièrement consommée au 15 septembre 2026.

Aussi, la commission « mobilité » en date du 1er juillet 2026 a donné un avis favorable à la poursuite du dispositif jusqu'à la fin de l'année et a pour cela sollicité un avenant n°1 auprès de la société Comuto Daily.

Le montant proposé par ladite société, pour prolonger l'opération jusqu'à la fin de l'année est estimé à 11 200 €, portant le plafond à 31 200€ pour la part aide aux covoitureurs en 2026.

Vu l'avis favorable de la commission « mobilité » du 1er juillet 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et systèmes d'information » du 14 septembre 2026,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants** : 56
. **Pour** : 56
. **Contre** : 0
. **Abstention** : 0
. **Suffrages exprimés** : 56
. **Majorité absolue** : 29

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **APPROUVE** l'attribution d'une aide financière complémentaire de 11 200 € aux covoitureurs, par l'intermédiaire de la société Comuto Daily, dans les conditions prévues par la convention ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le président, ou le vice-président délégué, à effectuer toutes démarches en lien avec cette opération.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Christophe LAUNAY

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Maïwenn RAULT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.